



## Dettes après cloture SARL

Par **TripleHHH**, le **19/10/2016** à **13:42**

Bonjour,  
J'avais un restaurant que j'ai clôturé il y a plus d'un an.  
Seulement, je ne l'avais pas tout de suite signalé à mon fournisseur d'énergie. Du coup celui-ci qui est passé par une société de recouvrement. Me menace d'engager une procédure judiciaire auprès du juge de l'exécution.  
Est-il vrai qu'ils peuvent me contraindre à payer ? (pour somme inférieure à 3000€)  
Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **19/10/2016** à **14:22**

Bonjour,  
Est-ce bien une dette ou contestez vous cette facture ?

Par **TripleHHH**, le **19/10/2016** à **15:00**

Merci pour votre réponse, je la conteste fermement.  
J'avais rendu le local à son propriétaire.  
C'est donc probablement lui qui a consommé.  
De plus, je payais environs 200€ par mois à peu près mais pour 1 mois seulement, ils m'ont réclamé plus de 2000€.  
Seulement, ils ont refusé mon argumentation et essayer de recouvrir à la dette.